

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 27 septembre 2016**

**OBJET :**  
**Convention pour l'accompagnement  
des allocataires du RSA (2<sup>ème</sup> semestre)**

**Rapporteur : Mme CADET  
Délibération n°5**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le rapporteur rappelle que le Conseil d'Administration a délibéré le 28 mai 2009 sur l'engagement du Centre Communal d'Action Sociale dans le dispositif « Revenu de Solidarité Active ».

La loi n°2008-1249 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion promulguée le 1<sup>er</sup> décembre 2008, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009. Un décret d'application n°2009-404 du 16 avril 2009 précise les conditions de sa mise en œuvre.

Cette loi instaure une nouvelle prestation de solidarité, destinée à garantir aux familles les plus démunies des moyens financiers minimaux d'existence.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle propose au CCAS d'Essey-lès-Nancy, une convention pour l'accompagnement de 100 allocataires du RSA de la commune.

Celle-ci précise notamment que le bénéficiaire a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique.

Cet accompagnement se décline sur les axes suivants :

- intégration de modalités d'intervention collective dans l'accompagnement,
- négociations des objectifs et des engagements du contrat d'insertion, et rédaction du contrat avec délégation de signature du président du Conseil Départemental,
- promotion de l'autoévaluation de leurs parcours par les personnes.

Cet accompagnement bénéficie d'un appui et du conseil technique du binôme de correspondants territoriaux.

La mission d'accompagnement confiée au CCAS d'Essey-lès-Nancy par le Département concerne 100 allocataires domiciliés dans la commune. Le taux de contractualisation est fixé à 100% des bénéficiaires orientés par le service territorial insertion.

Le Département participera au financement de cette action pour un montant de 9 382,50€. Le versement de la participation du Département s'effectuera trimestriellement sur présentation d'un mémoire faisant apparaître les dépenses engagées pour ce(s) poste(s).

## **PROPOSITION**

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer la convention, annexée à la présente, conclue pour la période du 01/07/2016 au 31/12/2016.

## **DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 29 septembre 2016.

**Pour extrait,**



**Le Président,**

**Michel BREUILLE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE  
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	16
Nombre de présents	9
Nombre de votants	9

**PRESENTS :**

Mmes Nadine CADET, Myriam LEDROIT, Rosette GIRSCH, Marie-France LACOUR et Janine MARCHAL.

MM. Louis CAUSERO, Guy FRANIATTE et Patrick CAILMAIL.

**EXCUSES :**

Mmes Véronique SAGET, Jacqueline BELLIER et Marie-France METZELARD.

M. Claude CHASSARD.

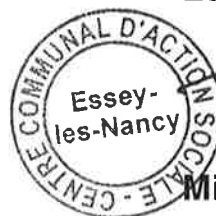
**ABSENTS :**

Mme Patricia LANZI.

MM. Matthieu RIFF et Jean-Pierre BRANDELY.

**Pour extrait,**

**Le Président,**



*Breuille*  
**Michel BREUILLE**